



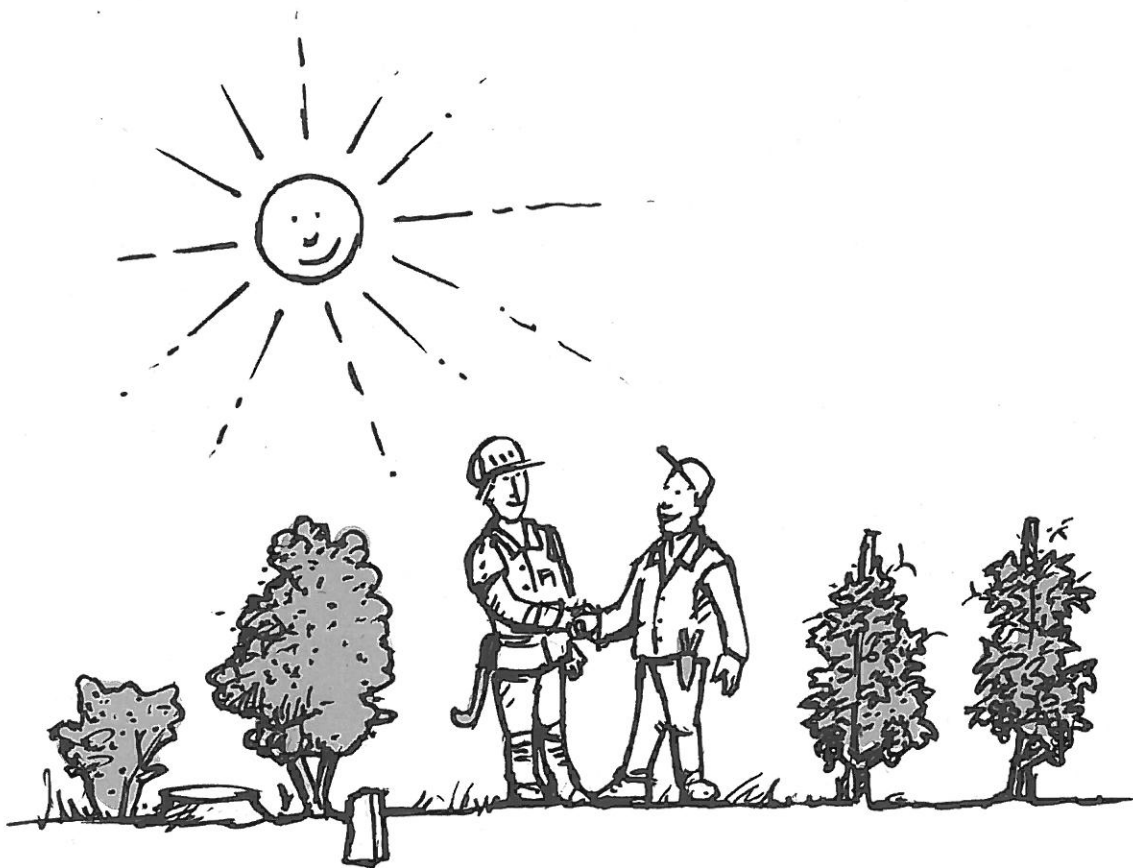
ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des forêts et de la faune SFF
Amt für Wald, Wild und Fischerei Walda

Service de l'agriculture SAgr
Amt für Landwirtschaft Lwa

DIRECTIVE POUR LA CREATION ET L'ENTRETIEN DE LISIÈRES ETAGÉES AUX ABORDS DES VIGNES

UNE MESURE : DEUX BÉNÉFICIAIRES



Introduction

Le but de cette directive est de définir les travaux d'entretien qui doivent être réalisés afin d'obtenir une lisière étagée aux abords des vignes. La lisière étagée offre les avantages suivants :

Vigne

- Moins d'ombre sur les vignes
- Qualité du raisin améliorée
- Moins de dégâts (chute de branches, etc.)
-

Forêt

- Protection contre le vent
- Habitat pour les espèces utiles
- Maintien du microclimat forestier
-

La structure étagée des lisières conduit également à une amélioration de la valeur écologique de l'interface « vignes-forêt ».

a) **Idéal** : schéma d'une structure étagée de la lisière :

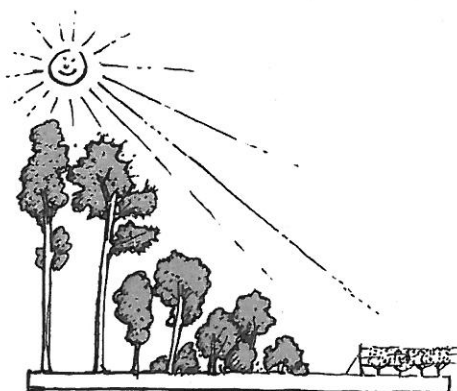


Illustration 2 : structure idéale

b) **Pas idéal** : schéma d'une structure frontale de la lisière :

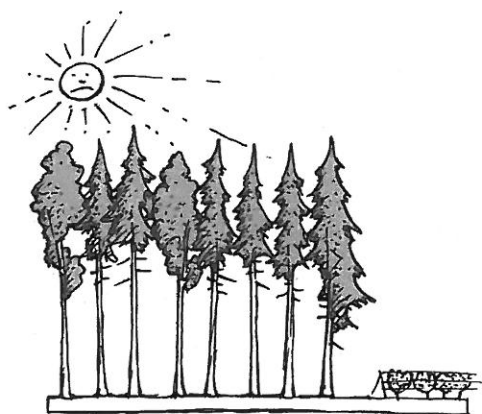


Illustration 3 : structure à améliorer

Une lisière peut être transformée en un milieu naturel riche en espèces à l'aide de moyens simples. Une lisière régulièrement entretenue favorise la transition entre la forêt et la vigne.

Les propriétaires forestiers et viticoles et les exploitants viticoles peuvent y contribuer et bénéficier des résultats. Cette démarche requiert donc **un dialogue entre le viticulteur, le propriétaire forestier et le forestier de triage.**

Les lisières rectilignes et ombragées sont inesthétiques (illustration 3) et sans grande valeur écologique. Les arbustes et buissons y manquent de place et de lumière pour croître. Le potentiel est très grand. Il s'agit de le mettre en valeur.

Une lisière étagée, dans sa structure verticale et horizontale, riche en habitats pour la flore et la faune, et qui est correctement entretenue est utile aussi bien au propriétaire forestier qu'au viticulteur. Il s'agit de maintenir cette valeur.

1. Création et entretien d'une lisière étagée

A. La lisière idéale

Les lisières remplissent leurs fonctions d'habitat et d'élément de liaison du paysage lorsqu'elles :

- possèdent une ceinture buissonnante étendue (les épineux sont très importants) précédée d'une bande herbeuse ;
- présentent une limite sinueuse et irrégulière ;
- sont reliées à d'autres éléments du paysage d'aspect naturel comme les haies ou bosquets ;
- ont de préférence une orientation Sud-est à Sud-ouest.

Illustrations de situations possibles :

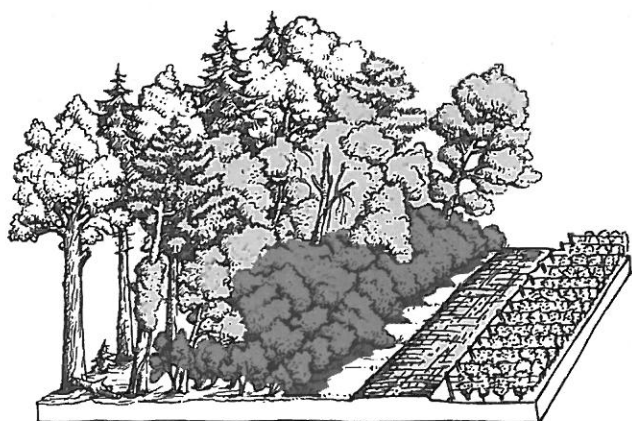


Illustration 4 : avec un chemin entre la vigne et la forêt

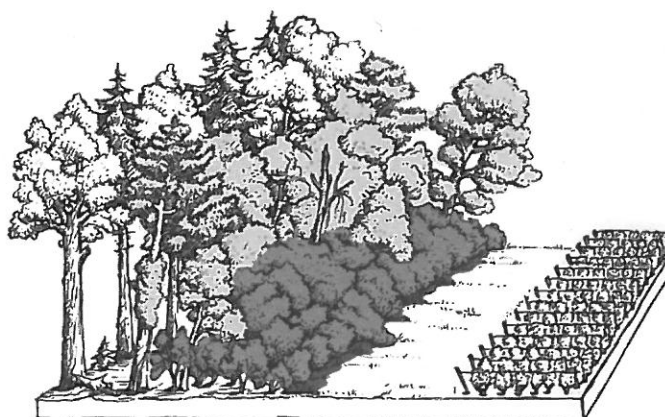


Illustration 5 : sans chemin

La présence d'un chemin ne remet pas en cause l'importance de la structuration d'une lisière.

B. Principes d'intervention

1. Concentrer les interventions sur **les lisières qui font de l'ombre sur les vignes et qui offrent un potentiel écologique et d'amélioration important.**
2. Conserver des structures précieuses avec un **minimum d'effort.**
3. Intervenir **en plusieurs étapes dans les vieux peuplements**, dans la mesure du possible, en faisant attention à la direction du vent.
4. L'abattage des gros arbres se fera par du personnel qualifié (ex. corporation forestière ou entreprise forestière privée).

C. Une planification simple

- Identifier les lisières concernées.
- Définir les portions de lisières à traiter.
- Définir les buts et les mesures.
- Estimer le volume de travail, le coût.
- Obtenir l'accord des propriétaires forestiers.
- Programmer les interventions dans le temps.
- Organiser les travaux (discussion et martelage avec le forestier de triage).
-

D. Premières interventions (pour des lisières pas ou peu structurées)

Les premières interventions (abattage des gros arbres) **se feront par du personnel qualifié.**

Le but d'une amélioration écologique des lisières est toujours d'augmenter la diversité des espèces végétales et animales. À cet effet, il est primordial qu'une quantité suffisante de lumière et de chaleur parvienne jusqu'au sol et que la place soit suffisante pour que les éléments qui composent la lisière puissent être variés et étroitement imbriqués.

Première intervention dans la lisière :

Il faut tout d'abord enlever certains arbres dominants (hêtres, frênes, épicéas, sapins) pour diminuer l'ombre au sol, puis maintenir et favoriser les essences de lumière (chênes, érables, pins, cerisiers...). Les buissons, notamment les épineux, sont favorisés afin d'élargir la largeur potentielle de la lisière vers l'intérieur de la forêt. Il faudra cependant garantir la stabilité du peuplement restant tout en structurant la lisière pour obtenir l'étagement de la lisière (illustration 10 à la page 6).

Comme le montre l'illustration 6 ci-dessous, il est également possible de créer des poches d'une profondeur de 5 à 15 m réparties sur l'ensemble de la longueur de la lisière à traiter bordant l'article viticole concerné par l'ombrage de la forêt.

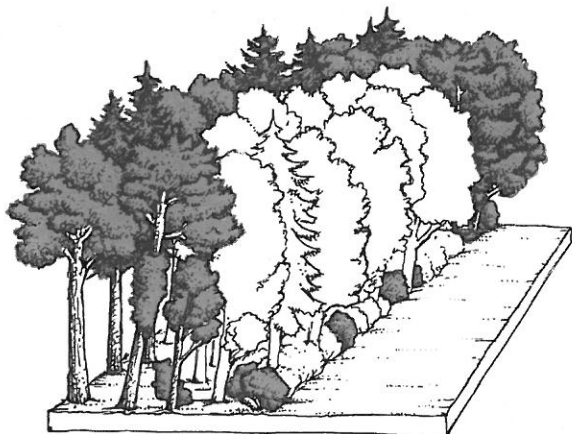


Illustration 6 : *en blanc*, arbres à couper, étape unique

Entretien de la lisière :

La ceinture de buissons doit être périodiquement rabattue (illustration 7) pour rajeunir les buissons (rejets de souches), recéper les plus vigoureux [noisetiers, saules, vernes (voir annexe 1, genre d'essences forestières, périodicité des interventions, tempérament des essences)], favoriser la diversité des essences et de la structure, diminuer l'ombrage porté sur la bande herbeuse (si présente) et favoriser une étroite imbrication avec cette dernière. Pour donner un avantage aux buissons à croissance lente, ceux-ci ne seront pas rabattus chaque fois. Une partie des branches seront mises en tas en forêt.



Illustration 7 : *en blanc*, la ceinture de buissons est rabattue par tronçons sélectionnés

E. Entretien des lisières déjà structurées

L'entretien courant des lisières peut s'effectuer soit par **recépage sélectif** (illustration 8), soit par **recépage complet par tronçons** (illustration 9) pour conserver la structure créée par les interventions initiales et empêcher les débordements du côté de la vigne.

D'une manière générale, il faut éclaircir fortement les jeunes arbres, recéper les buissons les plus vigoureux (noisetiers, saules, vernes), favoriser les épineux indigènes (églantier, épinevinette, épine noire, nerprun purgatif, pommier et poirier sauvage, framboisier, ronce), maintenir et faucher la bande herbeuse (si présente).

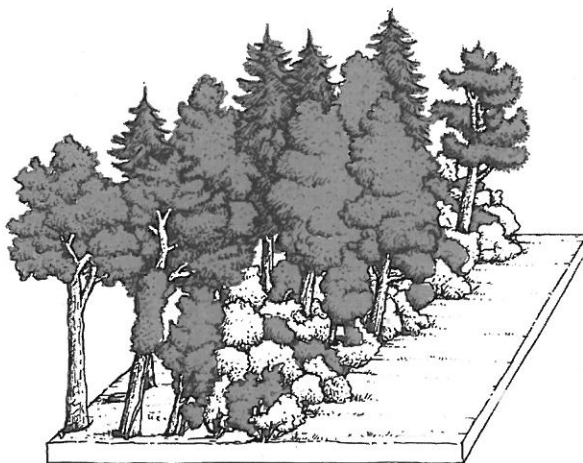


Illustration 8 : *En blanc*, buissons et petits arbres à couper

Le **recépage sélectif** (approprié pour des petites surfaces, tous les cinq ans environ) consiste à recéper au pied les essences de buissons et de jeunes arbres à croissance rapide, pour ramener de la lumière à l'intérieur de la lisière étagée et favoriser les espèces à croissance plus lente. On réglera la concurrence en faveur des essences les plus précieuses (buissons à baies pour la faune).

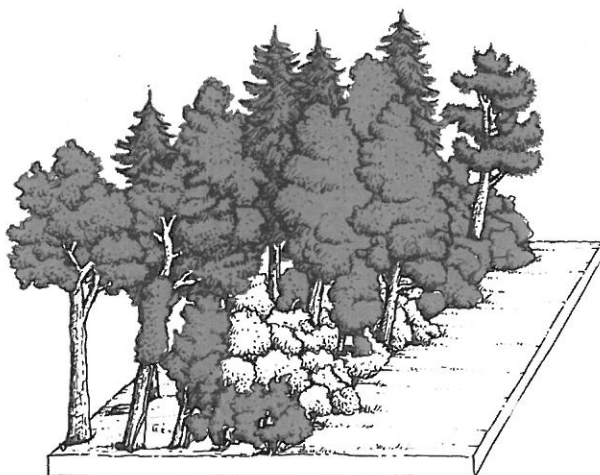


Illustration 9 : *En blanc*, buissons et « petits » arbres à couper

Le **recépage complet par tronçons** consiste à recéper systématiquement sur une longueur maximale de 20 m (jamais sur plus d'un tiers de la longueur totale).

F. Exemple d'une amélioration écologique (procédé échelonné)

Situation : lisière non entretenue, ayant débordé sur les cultures.

Première intervention (n° 1) :

- Éliminer les arbres forestiers qui penchent sur la vigne.
- Eclaircir le manteau forestier.
- Faucher la bande herbeuse (si présente).

Deuxième intervention (n° 2) :

- Libérer la ceinture de buissons.
- Eclaircir le manteau forestier.

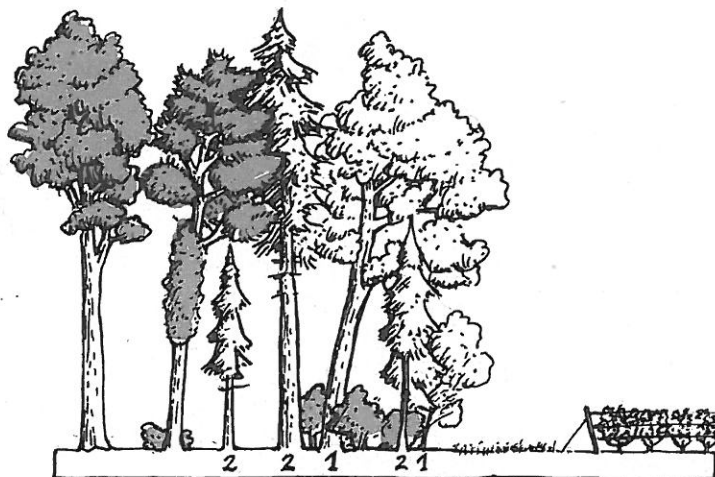


Illustration 10 : *En blanc*, arbres et buissons à couper

Entretien périodique :

- Rabattre périodiquement la ceinture de buissons.
- Faucher la bande herbeuse (si présente).

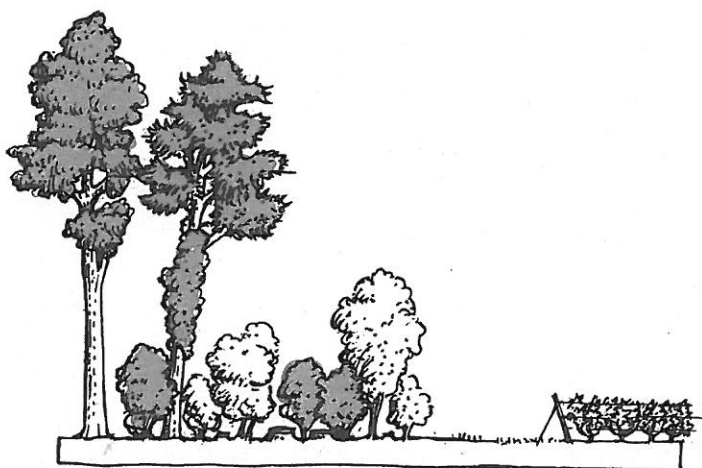


Illustration 11 : *en blanc*, buissons à couper

2. Procédure à suivre :

1. L'accord des propriétaires forestiers doit être donné par la signature d'une convention (annexe 2) avant la première intervention.
2. Avant la première intervention dans les lisières, le forestier de triage doit être contacté pour conseil et martelage des gros arbres.
3. Les premières interventions se feront, en principe, par du personnel qualifié.
4. Les exploitants viticoles concernés peuvent, dans les années qui suivent, procéder à l'entretien de cette lisière selon le point D, entretien de la lisière, et le point E de la présente directive.
5. Le forestier de triage contrôlera régulièrement les travaux d'entretien de ces lisières étagées.

Les éléments mentionnés dans la présente directive sont les références pour la création et l'entretien des lisières étagées aux abords des vignes. Le dialogue entre les différentes parties (propriétaires ou exploitants concernés, forestier de triage) est primordial. Il est finalement souhaitable que les exploitants viticoles concernés par ces travaux d'entretien suivent un cours de formation.

3. Bases légales et autres documents :

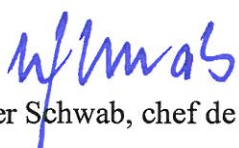
- Loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991 (LFo).
- Ordonnance sur les forêts du 30 novembre 1992 (OFo).
- Loi cantonale sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles du 2 mars 1999 (LFCN).
- Règlement sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles du 11 décembre 2001 (RFCN).
- Loi d'application du code civil suisse du 10 février 2012 (LACC) (ROF 2012_016).
- Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage du 1^{er} juillet 1966 (LPN).
- Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage du 16 janvier 1991 (OPN).
- Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques du 18 mai 2005 (ORRChim).
- Carte indicative des dangers naturels (<http://www.geo.fr.ch/>).
- Guide des buissons et arbres des haies et lisières, identification et entretien, Agridea, octobre 2002.

Annexes :


- Annexe 1 : genre d'essences forestières, périodicité des interventions, tempérament des essences (source CODOC) ;
- Annexe 2 : convention pour l'entretien des lisières aux abords des vignes.

Approuvé, le :

30.08.13
Service des forêts et de la faune :


M. Walter Schwab, chef de service

4.9.13
Service de l'Agriculture :


M. Pascal Krayenbuhl, chef de service

Adresses utiles :

Service de l'agriculture (SAgri), Route Jo Siffert 36, case postale, 1762 Givisiez
(026 305 23 00)

Service des forêts et de la faune (SFF), 5^{ème} arrondissement forestier, route de l'Industrie 116,
case postale 164, 1564 Domdidier (026 305 30 40)

Protection de la nature et du paysage (PNA), route de Bourguillon 3, 1700 Fribourg
(026 305 51 86)

Communes :

Bas-Vully : Administration communale du Bas-Vully, route Principale 65, 1786 Nant
(026 673 90 40)

Haut-Vully : Administration communale du Haut-Vully, Route du Lac 114, 1787 Môtier
(Vully) (026 673 11 79)

Illustrations : Nikola Zaric